



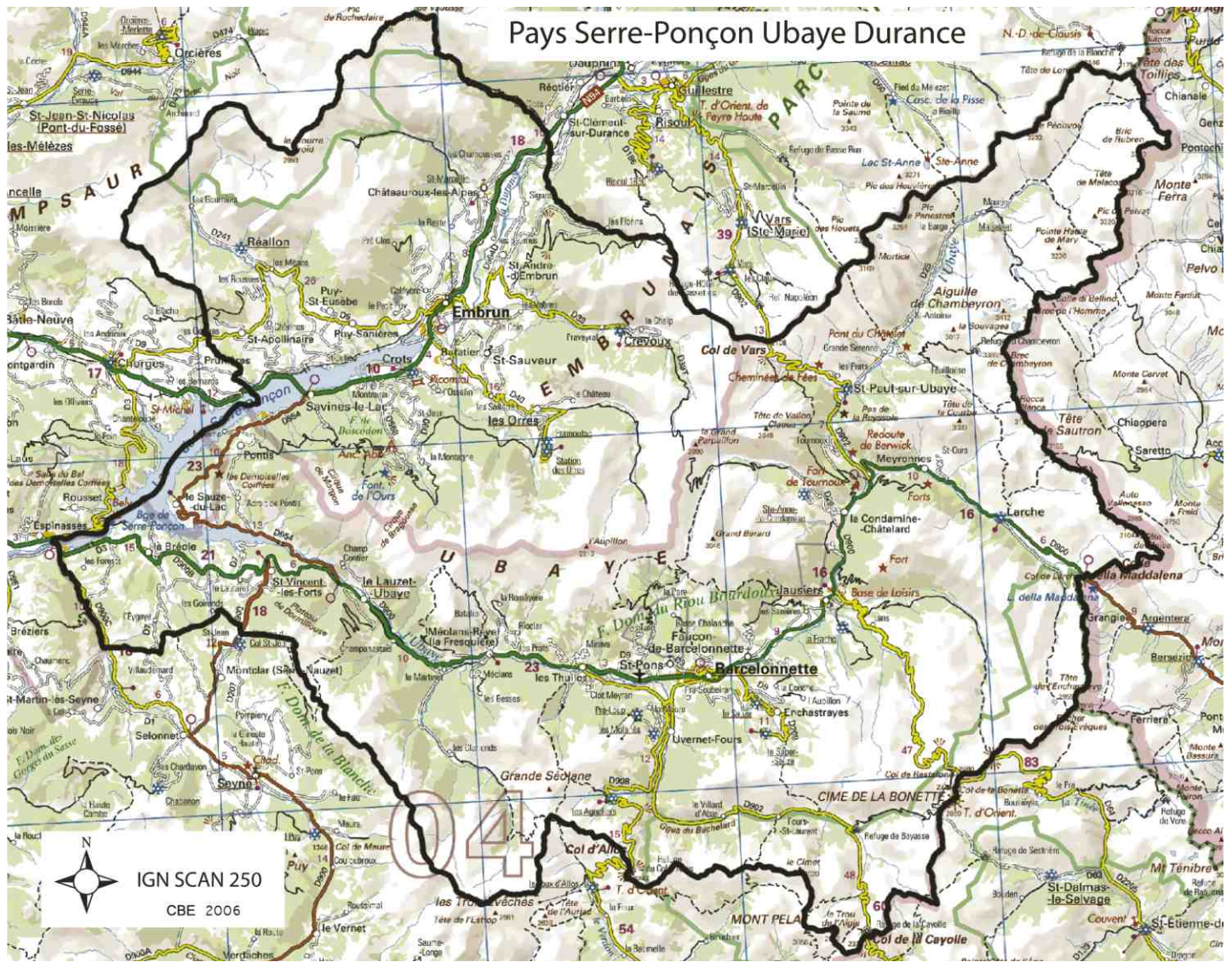
Les
Cahiers
du CBE

Passeport du Créateur d'Entreprise

Pays Serre-ponçon Ubaye Durance



Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance



IGN SCAN 250
CBE 2006

Madame, Monsieur,

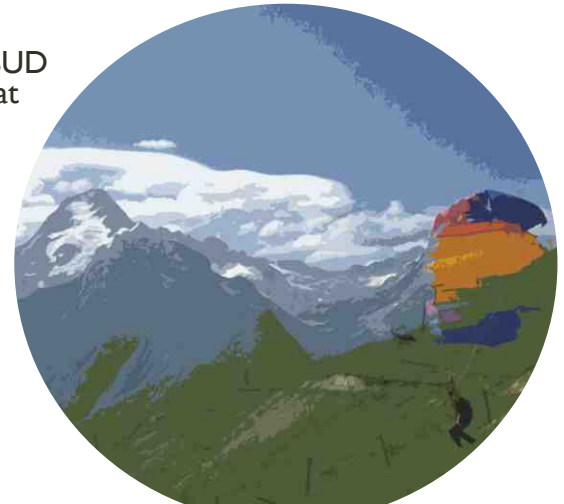
Vous venez de faire une démarche pour créer ou reprendre une entreprise. J'aimerais pouvoir vous encourager pour votre initiative et votre prise de responsabilité. Aussi, je suis heureux de vous remettre ce "Passeport". Ce guide vous permettra de mieux connaître le territoire dans lequel vous souhaitez vous implanter et vous aidera à trouver les bons contacts auprès des personnes ou services compétents pouvant vous conseiller efficacement au cours du montage de votre projet.

Ce Passeport a été élaboré par l'équipe du Comité de Bassin d'Emploi pour permettre aux porteurs de projet du Pays SUD de disposer d'informations pratiques sur la création d'entreprise. Le CBE travaille en étroite partenariat avec les chambres consulaires et tous les acteurs œuvrant pour l'emploi.

Ce "Passeport" démontre le volontarisme du Pays et du CBE pour élaborer des outils destinés aux créateurs d'entreprises avec l'ambition de créer du dynamisme, de l'emploi pour nos bassins d'activités.

Je remercie donc tous les acteurs de l'économie du Pays SUD et souhaite profondément que ce travail de partenariat puisse être un atout positif et fort pour accompagner efficacement nos créateurs d'entreprises.

*Charles Louison
Président du Comité de Bassin d'Emploi
Embrunais Savinois Ubaye*



Au sommaire

I. Connaître son territoire	p. 5	II. Feuille de route	p. 17
1. Le Pays SUD	p. 6	Création et reprise	p. 18 & 19
2. La Population	p. 7	Conseils et informations	p. 20
3. L'Economie	p. 9	Aides financières	p. 25
		Formalités	p. 30
		S'implanter	p.32
		Table des sigles	p. 33



REPRISE

Connaître son territoire

CREATION



Une entreprise, c'est le croisement entre un porteur de projet, une idée, un savoir-faire, un produit, un marché et un territoire. Même lorsque l'entreprise est petite, la création représente toujours une opération complexe car le succès impose le bon dosage de tous ces éléments.

Le Pays Sud est un territoire touristique marqué par la saisonnalité avec de nombreux pluriactifs : les habitants possèdent bien souvent de multiples compétences et nombreux sont ceux qui ont eu l'opportunité de travailler dans plusieurs entreprises, de pratiquer des métiers différents avec, à chaque fois, la redécouverte d'un nouveau milieu professionnel.

Cette mobilité professionnelle, parfois subie à travers la saisonnalité, stimule l'imagination et débouche fréquemment sur des projets de création d'entreprises. Ainsi l'année 2003 a permis de voir naître une entreprise pour 70 habitants sur le pays Sud alors que, au niveau national ce chiffre descend à une entreprise nouvelle pour 200 habitants (source : insee).

Les habitants du Pays sont donc trois fois plus « créatifs » et entreprenants que la moyenne des Français.

Cette tendance est remarquable mais les particularités du territoire, son économie saisonnière, sa géographie, son climat, son organisation administrative et commerciale sont autant de facteurs décisifs que le porteur de projet doit connaître et aborder franchement pour passer de l'idée à la concrétisation sans mauvaise surprise à la clef. Ce guide souhaite donc aborder quelques éléments clefs de la vie économique locale que le porteur de projet pourra confronter à ses idées et à son étude de marché.

Au-delà de cette introduction au territoire, le guide offre le carnet d'adresses indispensable pour s'orienter efficacement et contacter les organismes incontournables de la création d'entreprises sur le Pays Sud.

Découpage administratif

31 communes de deux départements, Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes, regroupées en 4 communautés de communes : Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon, Communauté de Communes Ubaye Serre-Ponçon et Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye.

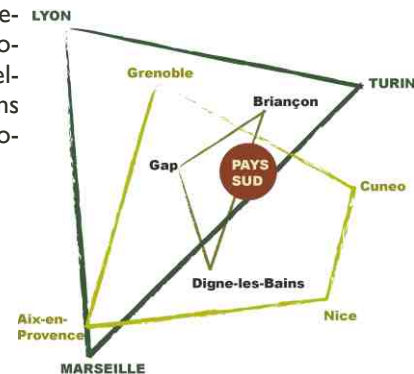
Le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance



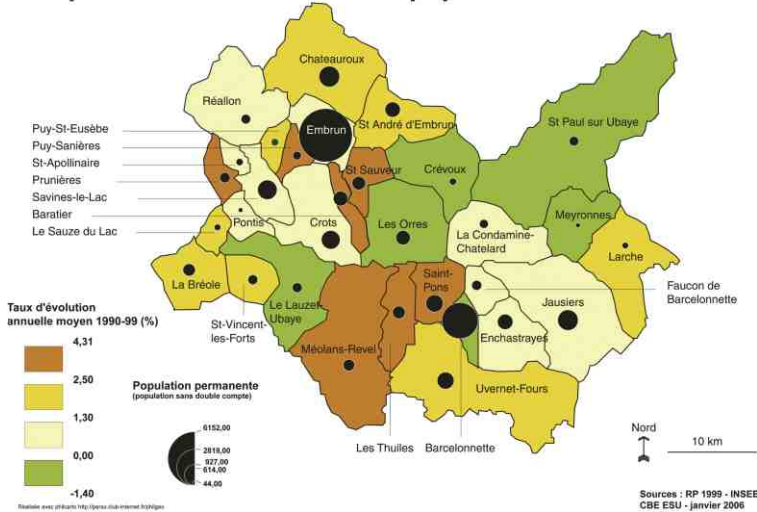
Géographie et transport

Le Pays SUD est un territoire de montagne divisée en deux vallées se rejoignant au lac de Serre-Ponçon. Chaque vallée est desservie par un axe routier principal : la N94 relie Gap à Briançon en passant par Savines et Embrun ; le CD 900 traverse l'ensemble de la vallée de l'Ubaye depuis La Bréole jusqu'au Col de Larche, continuant ainsi en Italie vers Cuneo. L'Ubaye, d'une altitude moyenne de 1000 mètres, n'est accessible que par des cols routiers. En hiver, les cols de St Jean, de Larche et de Vars sont ouverts à la circulation. Les deux vallées sont reliées entre elles par une seule route passant par le Sauze du Lac, la CD954. Le train dessert la vallée de la Durance avec la gare d'Embrun, sur la ligne Paris-Briançon.

Le Pays se situe entre Gap, Briançon et Digne-les-Bains, qui constituent les pôles commerciaux et administratifs les plus proches. Plus largement, le Pays est au coeur du triangle Marseille-Lyon-Turin et profite d'une excellente situation dans l'Europe économique de demain.



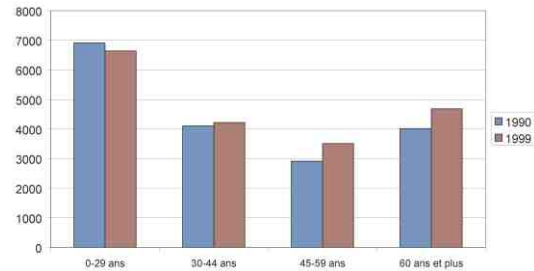
Répartition et Evolution de la population de 1990 à 1999



► 18 993 habitants permanents recensés en 1999, dont 7 569 en Ubaye et 11 424 dans la vallée de la Durance

► 2 pôles de population : Embrun et Barcelonnette

Evolution de la population par tranche d'âge



Source : INSEE, Recensement de la population

Une population croissante malgré un vieillissement global

Le Pays SUD est un territoire attractif. La population connaît une croissance de + 10% depuis 1990. Le dynamisme de la population est essentiellement dû au solde migratoire (taux d'évolution de + 0,67% entre 1990 et 1999).

Cependant, malgré une forte proportion de 0 à 19 ans, la population jeune a diminué entre 1990 et 1999. Les communes périphériques, hauts de vallées et bords du lac de Serre-Ponçon, sont les plus touchées par le vieillissement démographique.

Population par tranche d'âge	Pays SUD (%)	PACA (%)	France (%)
0 à 19 ans	24,3	23,2	24,6
20 à 59 ans	51,3	52,6	54,1
Plus de 60 ans	24,4	24,2	21,3

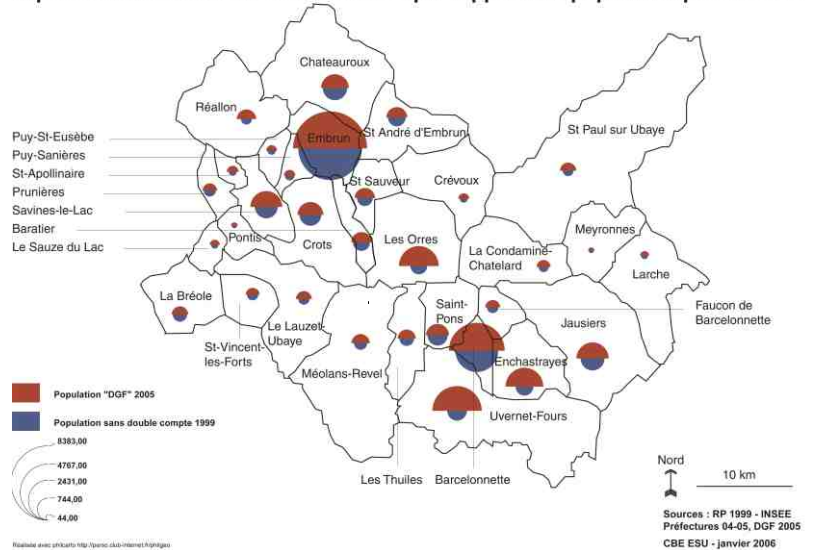
L'importance des flux saisonniers

Fortes variations de population en fonction des saisons

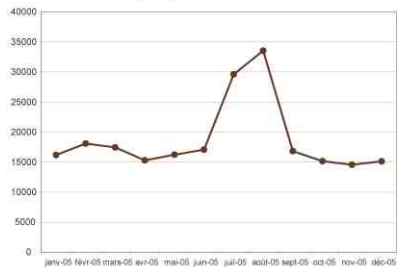
En raison de l'importance de l'économie touristique, les variations de populations sont très fortes. La commune des Orres, sur laquelle se situe une station de ski, multiplie sa population par 10 en moyenne au mois de février.

A minima, la population réellement présente est toujours plus importante (env. 25 000 habitants) que la population recensée. Lié à un étalement progressif du tourisme, ce phénomène est également dû à un nombre très important de résidents secondaires, véritable socle économique pour les entreprises. La population DGF, qui est la population permanente majorée d'un habitant par résidence secondaire, était de 35 227 habitants en 2005, soit près du double de la population permanente.

Importance des résidences secondaires par rapport à la population permanente

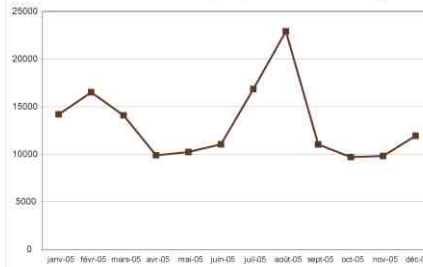


Variation de population Embrunais Savinois



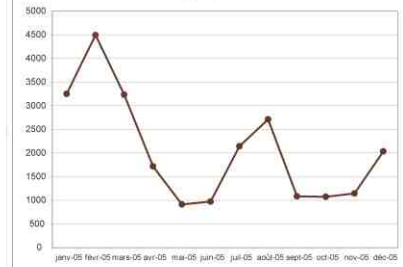
Données : SMICTOM, 2005
Estimations réalisées à partir des tonnages d'ordures ménagères

Variation de population Ubaye



Données : CCVU, 2005
Estimation réalisée à partir des tonnages d'ordures ménagères

Variation de population Les Orres



Données : SMICTOM 2005
Estimation réalisée à partir des tonnages d'ordures non triées

Orientation des entreprises vers le secteur touristique

On note une forte représentation du secteur tertiaire, avec plus de 70 % des entreprises du Pays.

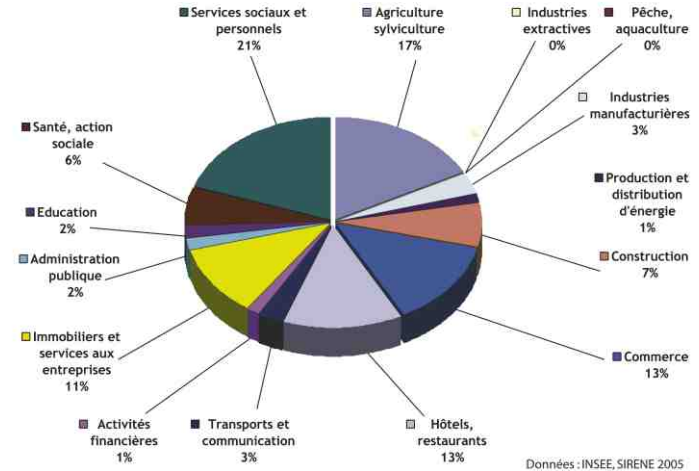
26 % des entreprises sont des hôtels, des restaurants et des commerces.

Si les services induits par le tourisme prédominent, toutes les activités économiques, y compris l'artisanat, vivent au rythme des saisons touristiques et leurs chiffres d'affaires dépendent étroitement du niveau de fréquentation touristique.

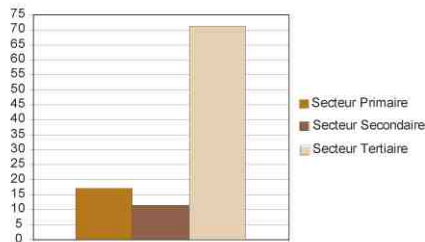
Prédominance des Très Petites Entreprises

Les TPE, entreprises de moins de 10 salariés, représentent 88,5% des entreprises ayant au moins un salarié.

Répartition des établissements

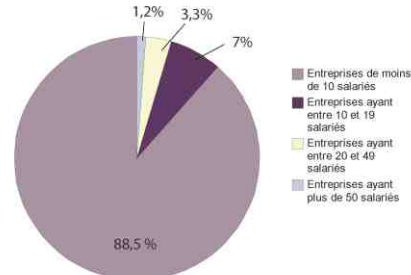


Répartition des entreprises par secteur



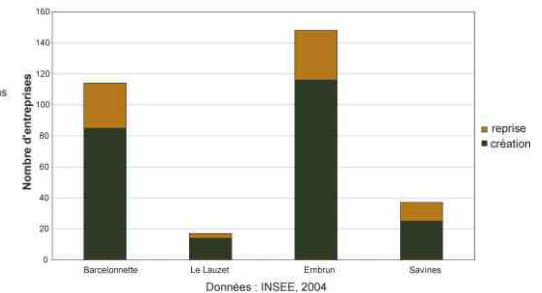
Source : INSEE, SIRENE 2005

Répartition des entreprises par effectif salariés



Source : ASSÉDIC, 31/12/2004

Création d'entreprises, 2004



Le marché local et l'attractivité de Gap

	Part des biens achetés dans la zone de Barcelonnette	Part des biens achetés dans l'Embrunais
Alimentation	81 %	85 %
Equipement de la personne	15 %	50 %
Habillement	14 %	42 %
Chaussure	15 %	44 %
Bijouterie	7 %	69 %
Equipement de la maison	33 %	32 %
Electroménager	33 %	27 %
Bricolage	43 %	46 %
Meuble	6 %	18 %
Décoration	23 %	16 %
Hygiène Santé	62 %	68 %
Culture Loisirs	57 %	61 %
Fleurs jardinage	73 %	60 %
Articles de sport	15 %	49 %
Disques, DVD, logiciels	29 %	16 %
Livres	52 %	74 %
Jeux, Jouets	49 %	61 %
Emprise globale	60 %	59 %

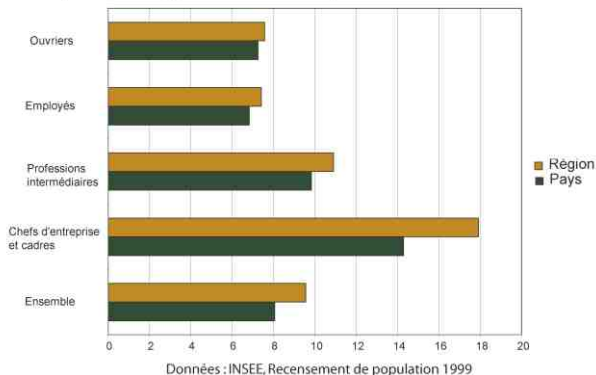
Evasion commerciale en Ubaye

D'après une étude réalisée en 2004 par la CCI 04, le site de Barcelonnette concentre environ 60 % des dépenses des habitants de la vallée de l'Ubaye, sans captation extérieure en dehors du tourisme. Ce taux descend néanmoins à 15 % en équipement de la personne et 33 % en équipement de la maison, par absence ou manque d'offre (expliquée par le dimensionnement de la zone de chalandise), alors qu'il remonte à 81 % en alimentaire.

Evasion commerciale dans l'Embrunais

D'après une étude réalisée par la CCI 05 en 2001, la zone de chalandise de l'Embrunais capte globalement 59 % des dépenses effectuées par ses habitants. Ce taux descend cependant à 32 % pour les achats d'équipement pour la maison. Malgré la proximité de la ville de Gap, le tissu commercial semble résister, sans doute en raison d'une plus grande diversité des produits proposés.

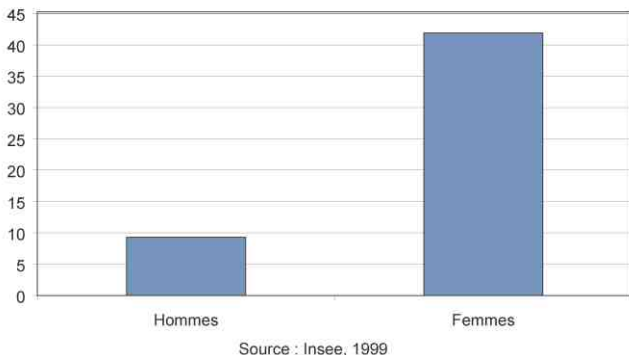
Salaire net horaire moyen en 2000 par catégories socio-professionnelles



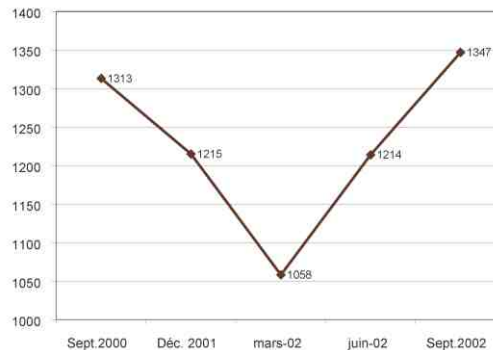
Des revenus globalement plus faibles qu'en Région PACA

Les salaires nets horaires moyens sont plus bas que la moyenne régionale. La forte saisonnalité de l'économie locale impose à la population active une alternance de périodes travaillées et non travaillées, ce qui se caractérise par des pics de chômage pendant les saisons creuses (+ 27 % de demandeurs d'emploi). De plus, une part importante de la population active ne travaille qu'à temps partiel, en particulier les femmes. Tous ces facteurs confirment que le niveau de vie moyen de la population résidente du Pays SUD est inférieure aux moyennes régionales. Ainsi, le revenu net imposable moyen dans le Pays SUD est 10,5 % inférieur à celui de PACA. 53,1 % des foyers fiscaux du Pays SUD sont non imposables pour un revenu net imposable moyen de 6 195 €. Le faible pouvoir d'achat de la population locale doit donc être pris en compte dans la définition du couple produit-marché de l'entreprise.

Salariés à temps partiel (%)



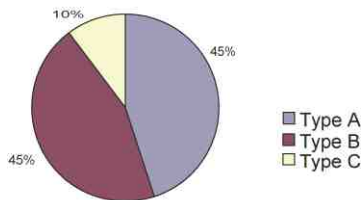
Variation saisonnière des demandeurs d'emploi



Sources : Corinthe 2002

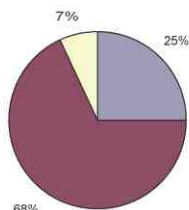
Saisonnalité : une gestion plus complexe des emplois

Contrats signés en PACA de janvier à septembre 2002



Source : Corinthe 2002

Contrats signés dans le Pays de janvier à septembre 2002



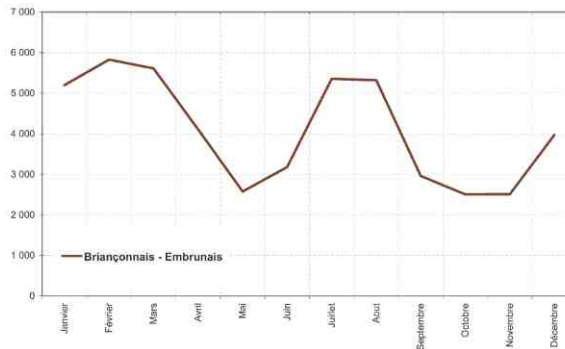
Source : Corinthe, 2002

Type A : CDI ou CDD de plus de 6 mois

Type B : CDD ou mission intérimaire de 1 à 6 mois

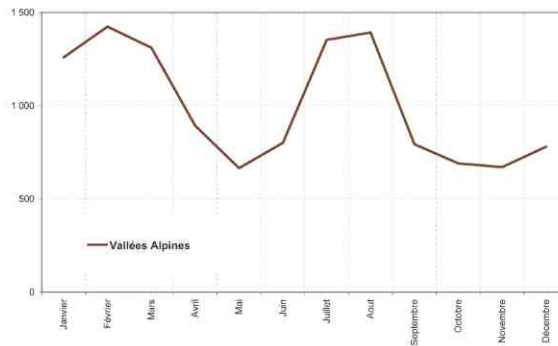
Type C : CDD ou mission intérimaire de moins d'1 mois

Saisonnalité de l'emploi salarié du tourisme



source : INSEE, DADS 2003

Saisonnalité de l'emploi salarié du tourisme



source : INSEE, DADS 2003

Saisonnalité de l'emploi salarié du tourisme

Les entreprises des vallées sont confrontées aux fluctuations saisonnières de l'activité touristique qui rendent très difficile la maîtrise de l'emploi et posent souvent des problèmes de recrutement. Dans le territoire des Vallées Alpines (04), la part des salariés du tourisme atteint 32,4% du total des salariés tous secteurs.

Dans l'Embrunais-Serre-Ponçon (05), la part des salariés du tourisme se situe entre 25% et 32 % du total des salariés tous secteurs, soit entre 860 et 1080 emplois.

En 1996, une étude détaillée menée en Ubaye démontraient que seuls 35 % des actifs occupaient un poste unique à temps plein sur l'année entière (AREREF). La recherche de personnel qualifié au moment des saisons, mais également la fidélisation des compétences dans la durée constituent un réel facteur de compétitivité des entreprises.

Profil de la clientèle Alpes de Haute Provence (département)

CDT 04, 2005

33 % Eté : Culture et Patrimoine

CSP moyennes et aisées, extrarégionale et étrangère
Dépense moyenne 59 € par jour et par personne

30 % Hors Saison : Famille et amis

Courts séjours, 30 % inactifs, PACA
Dépense moyenne : 33 € par jour et par personne.

20 % Eté : Randonnée et sport de montagne

CSP plutôt aisées, extra-régionale
Dépense moyenne de 33 € par jour et par personne

17 % Hiver : Stations de Ski

Clientèle jeune, CSP moyennes et aisées, PACA
Dépense moyenne : 42 € par jour et par personne

Les dépenses moyennes dans les vallées alpines et Serre-Ponçon

Données CDT 04/05	Vallées alpines	Alpes Haute Provence	Serre-Ponçon	Hautes Alpes
Dépenses moyennes /jour/pers.	37,8 €	41,2 €	42,4 €	40,9 €
Durée moyenne de séjour	6,1 jours	7,1 jours	7,7 jours	6,5 jours
Budget par séjour par famille	738 €	710 €	979 €	984 €

Profil de la clientèle des Hautes Alpes (département)

CDT 05, 2005

35 % Eté : Adeptes de montagne

clientèles familiales et étrangères
38 € par jour et par personne

31% Hiver : Adeptes de stations

CSP aisées, 53 € par jour et par personne

25% Hors saison : Week-end entre amis

intra-régionaux, 48 € par jour et par personne

9% Eté-automne : Les propriétaires

extra-régionale, 74% d'inactifs
23 € par jour et par personne

Les périmètres utilisés sont les périmètres de référence des Comités Départementaux du Tourisme, qui ne correspondent pas au périmètre du Pays. Le périmètre "vallées alpines" correspond à la vallée de l'Ubaye, la vallée d'Allos et la vallée Blanche. Le périmètre "Serre-Ponçon" correspond aux cantons de Chorges, de Savines-le-Lac et d'Embrun.

Les zones d'activités (ZA)

Les zones d'activités sont des espaces aménagés par les collectivités locales, en vue d'être commercialisés à des entreprises pour l'exercice de leurs activités économiques. Ces sites d'accueil ont pour objectif de renforcer et de structurer le tissu local économique grâce à une offre foncière et immobilière adaptée.

L'Embrunais regroupe les quatre zones d'activités suivantes, gérées par la communauté de communes :

- ZA commerciale d'Entraigues, Commune d'Embrun, 32 entreprises
- ZA commerciale du Liou, Commune de Baratier, 21 entreprises
- ZA artisanale des Moulins, Commune de Crots, 17 entreprises
- ZA artisanale de Serre-Bellon, Commune de Saint-André d'Embrun, 6 entreprises

La ZA artisanale de Pralong est en cours de réalisation à Embrun. Elle compte 12 lots et accueillera uniquement des entreprises de la filière « bois ».

Dans le Savinois, une ZA artisanale se trouve sur la commune de Savines-le-Lac. Elle compte 8 entreprises et un projet d'extension est à l'étude.

Dans la Vallée de l'Ubaye :

Les zones sont communales. Il en existe :

- 3 zones sur la commune de Barcelonnette (24 entreprises)
- 1 zone artisanale sur Jausiers (2 entreprises)
- 1 zone sur Uvernet-Fours (4 entreprises)
- 1 zone artisanale aux Thuiles (3 entreprises)
- 1 zone sur La Bréole (8 entreprises).

Deux zones d'activités sont en cours d'aménagement : la zone

commerciale de Pont Long à Barcelonnette et la zone artisanale des Terrasses à St-Vincent-les-Forts. Cette dernière sera composée de 8 lots et sera prête début 2007.

Trouver une affaire à reprendre

Les chambres consulaires publient les affaires à reprendre :

- les CCI du 04 et du 05 publient chaque trimestre un bulletin d'informations "CCI Relais" et mettent à disposition des porteurs de projet une liste sur le site internet www.savoir-tel.com/ccirelais.index.htm
- la Chambre de métiers et de l'artisanat du 05 met en ligne les opportunités de reprise d'entreprise sur son site : www.cm-gap.fr dans la rubrique "Services aux entreprises". Vous pouvez aussi consulter la Bourse Nationale d'Opportunités Artisanales (www.bnoa.net)

Trouver un terrain, un atelier, un local

- Contactez le Comité de Bassin d'Emploi ESU : nous pouvons vous aider à trouver des locaux ou des terrains à bâtir. Nous entretenons une veille territoriale pour recueillir auprès des collectivités publiques les opportunités existantes sur le territoire du Pays SUD.

- Vous pouvez aussi déposer votre demande sur notre site internet (www.cbe-parpaillon.com), dans la rubrique Bourse d'échanges. Votre demande sera alors publiée en ligne et diffusée auprès des communes, ce qui augmentera sans doute vos chances de trouver un lieu d'implantation.

- Les agences immobilières peuvent également proposer des locaux d'entreprises

- Les mairies et les communautés de communes peuvent utilement vous renseigner.

Les Zones de Revitalisation Rurale

Afin de réduire les inégalités de développement au sein du territoire national, l'Etat a créé tout un ensemble de zones bénéficiant d'aides financières et d'un régime fiscal dérogatoire. Les Zones de Revitalisation Rurale (Z.R.R.) font partie de ces zones dans le Pays SUD.

Sont susceptibles d'être exonérés de la Taxe Professionnelle, dans le cadre d'une **création ou reprise d'entreprise**

- de moins de 5 salariés dans le secteur artisanal, du commercial et libéral
- dans le secteur industriel
- pour les professionnels de santé : exonération pendant 2 à 5 ans en Ubaye.

Procédure

La demande d'exonération doit être effectuée sur un formulaire spécial à joindre à la déclaration annuelle de taxe professionnelle avant le 1er mai de l'année suivant celle au cours de laquelle l'opération ouvrant droit à exonération a été réalisée.

S'il s'agit d'une création d'activité, la demande est à joindre à la déclaration provisoire qui doit être déposée au plus tard le 31 décembre de l'année de création.

Exonérations fiscales

- **impôt sur les bénéfices des entreprises nouvelles** pendant les 5 premières années, puis abattement dégressif pendant 9 ans pour les entreprises qui se créent dans une ZRR.

Le montant maximal du bénéfice exonéré est plafonné à 225 000 Euros par période de 36 mois.

- **impôts locaux** (taxe professionnelle, taxe foncière, taxe pour frais de C.C.I. ou C.M.) pendant 2 ans, sur délibération en ce sens des collectivités territoriales et organismes consulaires

concernés, (entreprises remplissant les conditions d'exonération d'impôt sur les bénéfices des entreprises nouvelles).

Exonération de charges sociales

• Les associations relevant du code rural « qui ont leur siège social dans ces mêmes zones susvisées sont exonérés des cotisations sociales à la charge de l'employeur (...) dans la limite du produit du nombre d'heures rémunérées par le montant du salaire minimum de croissance majoré de 50 % . »

La restitution des sommes non versées au titre des exonérations

Le législateur :

- assimile la délocalisation à de la cessation d'activité volontaire,
- étend l'obligation de versement à l'ensemble des exonérations que l'entreprise n'a pas acquittées en vertu des exonérations qui lui ont été consenties (art. 6)

Les ZRR dans le Pays SUD

Les communes du canton du Lauzet-Ubaye (La Bréole, Saint-Vincent-les-Forts, Le Lauzet-Ubaye, Pontis, Méolans-Revel, Les Thuiles), du canton de Savines-le-Lac (Le Sauze du Lac, Savines-le-Lac, Réallon, Saint-Apollinaire, Puy-Sanières, Puy Saint Eusèbe) et de la communes de Prunières (canton de Chorges et communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon) sont classées en ZRR.

Attention ces dispositions peuvent évoluer chaque année selon les décisions de l'Etat. Pour en savoir plus, consultez les services fiscaux et le site : www.diact.gouv.fr

Quelques points de vigilance pour affiner votre projet...

Après ce tour d'horizon rapide de l'économie locale, vous pourrez creuser plus en détail les éléments concernant votre propre marché prévisionnel.

Le tourisme : s'adapter pour faire face à un marché très concurrentiel

La fréquentation touristique est soumise à de multiples facteurs difficilement maîtrisables par les entreprises locales (offre pléthorique à l'échelle mondiale, aléas climatiques, conjoncture économique...). Dans ce contexte, il est important de se différencier en développant des produits adaptés à une clientèle précise. Si vous souhaitez développer une activité dans le secteur touristique, avant de démarrer vous devez faire votre activité une analyse fine du couple produit-marché.

Des économies de vallée plus ou moins ouvertes sur les marchés régionaux

Les deux vallées du Pays Sud présentent des caractéristiques économiques similaires mais la différence essentielle se situe au niveau de la proximité de Gap pour Savines et Embrun, deux pôles situés sur l'axe routier principal des Hautes-Alpes. Malgré un bassin de population de 10 000 habitants, cette localisation implique une exposition à la concurrence plus vive. Pour sa part, l'Ubaye se trouve plus enclavée avec une exposition à la concurrence plus modérée bien que cet avantage relatif soit limité par la modestie d'un marché local de 8 000 habitants permanents seulement.

Au-delà des chiffres, prendre le temps d'analyser le fonctionnement social de l'économie locale

Vous ne devez pas négliger le rôle essentiel des réseaux sociaux et de l'intégration de son entreprise dans la vie locale. Le Pays Sud est un territoire rural où les réseaux familiaux et professionnels sont très importants car marqués par une forte proximité. Au-delà du poids des habitudes et des traditions pour les clients et les entreprises, le bouche-à-oreille s'avère être un outil essentiel pour assurer la promotion et la réputation d'une entreprise.

Il est donc fondamental pour un créateur qui s'installe de se montrer particulièrement vigilant à la bonne intégration de son projet dans la vie économique locale. Cette étape doit être naturellement anticipée au cours de l'étude de faisabilité du projet en rencontrant les clients et fournisseurs ciblés mais aussi les futurs voisins de l'entreprise, voire les élus locaux des communes concernées.

Feuille de route

Les étapes de la création et de la reprise d'entreprise.....	p. 18 & 19
Conseils et Informations.....	p. 20
Aides financières.....	p. 25
Formalités.....	p. 30
S'implanter.....	p. 32

Cette feuille de route rassemble les adresses des structures intervenant dans le domaine de la création d'entreprise, susceptibles de vous apporter une aide ou accomplir vos formalités en tant que porteurs de projet dans le Pays SUD.

Les organismes faisant une permanence au sein du Pays SUD sont signalés par un logo Point EREF.



Les étapes de la création d'entreprise

1. Votre idée: définir votre projet personnel et vérifier le réalisme de votre idée

Avant de vous lancer dans les formalités administratives, d'identifier les aides dont vous pourriez bénéficier, de rechercher le meilleur statut... commencez par vérifier l'adéquation entre votre projet et vos objectifs, vos compétences et votre mode de vie professionnel.

2. Votre projet : faisabilité et viabilité

• **L'étude de marché** permet de mieux connaître les tendances du secteur et les acteurs du marché (offre et demande), de vérifier l'opportunité et la viabilité du projet, de réunir des informations afin de fixer les hypothèses du chiffre d'affaire, de faire vos choix de commerciaux, de récolter des éléments pour établir le budget prévisionnel.

• **Évaluer les moyens humains et matériels** : il faut évaluer les autres variables qui vous permettront de réaliser votre projet (les ressources humaines, les moyens de production, l'implantation et le choix juridique).

• **L'étude financière** : elle permet de faire le va-et-vient entre les données du marché, les moyens de production et leur traduction en termes financiers.

- PLAN DE FINANCEMENT : quels sont les capitaux nécessaires pour lancer le projet ?

- COMPTE DE RÉSULTAT : est-ce que l'activité va secréter suffisamment de recettes pour couvrir les charges ?

- PLAN DE TRÉSORERIE : les recettes encaissées tout au long de l'année permettent-elles de faire face aux dépenses de la même période ?

- PLAN DE FINANCEMENT À 3 ANS : quelles sont les perspectives de développement de l'entreprise ?

3. Le dossier économique et la recherche de financement

Le dossier économique est le support de votre projet et le moyen de communiquer avec les tiers. Il va servir de base à l'établissement de vos dossiers de demandes de prêts bancaires. Il contient toutes les informations nécessaires à ce type de demande mais il faut en adapter le contenu en fonction de votre interlocuteur. Il doit contenir notamment :

- une présentation du ou des créateurs
- une présentation générale du projet
- une description du produit et du marché
- la politique et les moyens commerciaux
- l'analyse financière

4. La prise de décision et le lancement

Le lancement économique n'est possible que si vous déclenchez certaines procédures qui vous donnent les moyens d'agir. Elles sont d'ordre juridique et financier. Le centre de formalités des entreprises dont vous dépendez est en fonction de votre activité et de la structure juridique que vous choisirez.

Pour en savoir plus sur les étapes de la création d'entreprise, consulter le site de l'Agence Pour la Création d'Entreprise (www.apce.com). Vous trouverez toutes les informations pratiques et vous avez la possibilité de constituer en ligne un dossier sur votre projet personnel (**rubrique Votre projet en ligne**)

Le parcours du repreneur d'entreprise est sensiblement similaire à celui du créateur. Cependant, la reprise d'entreprise nécessite une bonne capacité d'évaluation économique de la structure à reprendre. Voici quelques conseils pour vous aider dans votre projet :

Quelle activité ?

Les risques d'échec sont 1,5 fois supérieur lorsque l'on ne connaît pas le secteur d'activité. Il s'agit de connaître :

- son environnement (concurrence, réglementation, ...)
- les chiffres (seuils de rentabilité, chiffres d'affaire, ...)
- les pratiques et les caractéristiques techniques (savoir-faire, processus d'élaboration d'un produit, marché, etc.)

Quelle localisation ?

Changer de région peut apparaître très tentant ; pourtant, il faut penser aux difficultés que peuvent représenter l'intégration dans un milieu nouveau pour soi et pour ses proches. Reprendre une entreprise dans une région que vous connaissez déjà bien vous apporte un certain nombre d'atouts (connaissance de l'environnement économique, du marché, réseau personnel...)

La taille de l'entreprise ?

A titre indicatif, 90% des entreprises à reprendre sont des Très Petites Entreprises (< à 10 salariés). La reprise d'une PME nécessite des capacités de gestion et de management beaucoup plus grandes.

Le budget ?

Comment pour une création d'entreprise, vous devez prévoir

environ 20 à 40 % du prix de cession en apports personnels. Le reste pourra être trouvé auprès d'organismes financeurs, tels que les banques ou autres investisseurs. Des aides spécifiques à la reprise sont également envisageables, notamment grâce aux plate-formes d'initiatives locales.

Reprendre une entreprise en difficulté

Attention, ce n'est pas un moyen de reprendre à moindre coût ; redonner une affaire nécessite souvent des investissements importants. Cela implique aussi de relancer une dynamique tant sur le plan financier qu'humain. Cela n'est envisageable que si vous connaissez déjà le secteur d'activités et que vous avez un peu d'expérience. Assurez-vous d'avoir un portefeuille de clients dès la relance de l'activité.

Faites une évaluation détaillée de l'entreprise à reprendre : les points forts et les points faibles

- évaluer le chiffre d'affaire et son évolution
- la composition du chiffre d'affaire (gros clients...)
- l'impact de l'ancien chef d'entreprise dans le chiffre d'affaires (le départ du cédant va-t-il nuire à l'affaire ?)
- l'image de marque de l'entreprise
- le montant des passifs, l'endettement, les garanties
- la rentabilité
- les stocks, les biens immobiliers, le matériel et la capacité de production de l'entreprise
- le besoin en fonds de roulement.

Evaluez le prix de cession

Sollicitez les conseils des chambres consulaires dont relève l'entreprise, afin de bénéficier d'un appui pour cette évaluation.

Conseils et Informations

Vous souhaitez :

- Créer d'une activité commerciale ou industrielle.....Chambres de Commerce et d'Industrie
- Créer d'une activité artisanale.....Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Créer d'une activité agricole.....Chambres d'agriculture
ADASEA
SAFER
- Créer d'une SCOP.....URSCOP PACA
- Créer d'une activité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.....APEAS

Adressez-vous prioritairement à :

Vous êtes :

- Une femme.....CIDF
- Demandeur d'emploi.....ANPE
- Travailleur handicapé.....CAP Emploi

Adressez-vous prioritairement à :

- D'une manière générale, quel que soit le type de projet.....Comité de Bassin d'Emploi ESU
PFIL
Boutique de gestion
Association EGEE

Chambres de Commerce et d'Industrie

Les CCI vous proposent de nombreuses mesures d'accompagnement :

- Journée d'information collective
- Conseil individuel pour l'étude de projets sur les aspects juridiques, sociaux, fiscaux, etc.
- Appui au montage de dossiers

Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Les Chambres des Métiers proposent une aide pour préparer et lancer votre projet grâce à des réunions d'information, un accompagnement individualisé et des sessions de formations. L'ensemble des aspects commerciaux, juridiques, financiers, organisation de votre projet seront ainsi abordés.

Chambres d'agriculture

Les Chambres d'agriculture interviennent auprès des agriculteurs pour les accompagner dans leurs projets et dans la gestion de leur exploitation. Elle accompagne notamment les projets de création d'entreprise agricole et gère le centre de formalité.

Jeunes agriculteurs : Point Info Installation

Le Point Info Installation vous accueille sur rendez-vous pour discuter de votre projet professionnel agricole, vous informe sur le métier, le parcours à l'installation, les demandes administratives et les aides à l'installation et vous conseille et vous oriente vers les organismes compétents.

ADASEA

Dans le domaine agricole son intervention se traduit par :

- l'accompagnement de projets individuels par la réalisation d'études économiques, l'appui au montage de plans de financement et le conseil

réglementaire.

- l'appui à l'Etat (CNASEA et DDAF) par une contribution à la mise en oeuvre d'aides publiques aux agriculteurs.
- l'appui aux exploitants en matière d'ingénierie administrative
- la réalisation de diagnostics agricoles et de territoire pour les collectivités

SAFER

Les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural sont spécialisées dans l'achat, la vente la gestion et la location de propriétés rurales. Leurs missions sont de :

- contribuer au maintien et au développement d'une agriculture dynamique, durable et diversifiée ;
- accompagner les collectivités territoriales pour la gestion durable du foncier rural
- agir en faveur de l'environnement et des paysages

URSCOP

Délégation Régionale des SCOP PACA. Réseau d'appui et de soutien aux SCOP, sociétés commerciales dans tous les secteurs d'activités. Aide à la création, appui au lancement, conseils en gestion, formations, appui financier.

APEAS

L'APEAS intervient auprès des porteurs de projets dans le domaine de l'économie solidaire en apportant conseil et soutien autour de la notion de "citoyenneté active". L'APEAS apporte une expertise au projet et offre un service complet aux porteurs de projet.

CIDF

Le CIDF a pour vocation d'informer et d'accompagner les femmes en particulier, et les familles en général, dans leurs démarches d'accès aux droits, dans les domaines juridiques, professionnels, sociaux et familiaux. Il propose des consultations d'aide à la création d'activité économique, basées sur les notions de parcours personnalisé et d'accompagnement global. Services spécifiques : Juridique, Professionnel, Accompagnement à l'emploi

ANPE

L'ANPE propose une documentation sur la création d'entreprise, des appuis ponctuels (une journée d'information hebdomadaire sur la création d'entreprise "Entreprendre Pourquoi Pas ?", une évaluation qui déterminera la faisabilité du projet) et un accompagnement de 3 mois. Il vous permettra de construire et de mettre en oeuvre les étapes de la réalisation de votre projet.

CAP EMPLOI - HANDIRECT 05

- Insertion et Placement des travailleurs handicapés en milieu ordinaire,
- Prestations de conseil en création d'activité et de reprise d'entreprise pour les demandeurs d'emploi travailleurs handicapés.
- Mise en œuvre du dossier de demande de la prime Agefiph « création d'activité ».

Boutique de Gestion

- Accompagnement à la création d'activité
- Projets de création d'entreprises portés par des travailleurs handicapés
- Accompagnement des projets culturels et libéraux : études économiques, montage financiers, informations juridiques, sociales et fiscales.

PFIL

Les PFIL sont des associations locales qui soutiennent les créateurs d'entreprises par un prêt d'honneur (prêt sans intérêt ni garantie personnelle), un accompagnement et un parrainage par un dirigeant d'entreprise pendant les premières années qui suivent la création. Le suivi intervient pendant trois à cinq ans après la création de l'entreprise. La plate-forme sera alors l'interlocuteur privilégié pour la définition des choix stratégiques, pour faciliter les démarches administratives, etc.

Association E.G.E.E.

Association de conseillers bénévoles issus de tous les secteurs d'activités (juridique, bancaire, fiscal, comptable, formation, etc.), cadres à la retraite qui mettent à disposition des créateurs et des créatrices d'entreprises leurs expériences et compétences, en les accompagnant à leur demande lors du développement de leur projet et en assurant le suivi au cours de trois premières années après création. Cette mission bénévole de conseil est assurée en formation-action sur le lieu de l'activité, au rythme et besoin du nouveau chef d'entreprise.

ACCES Conseil Alpes du Sud - Boutique de gestion

Convent des Cordeliers
04300 FORCALQUIER

Tél : 04 92 73 30 89

accesconseil04@wanadoo.fr

www.boutiques-de-gestion.com

Permanence : EREF - Hôtel de ville de
Barcelonnette sur RDV



ADASEA

2, Rue Alphonse Richard
BP 62

04002 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Tél. : 04 92 36 71 40

Fax : 04 92 36 71 41

www.adasea04.net

ANPE

Résidence " La Source "
39, avenue du 8 mai 1945

04002 Digne Cedex

Tél 04 92 30 92 50

Fax 04 92 30 92 59

dda.alpes-sud@anpe.fr

Point Relais BARCELONNETTE

Mairie de BARCELONNETTE

B.P.105

04400 BARCELONNETTE

Tél : 04.92.81.29.96

Fax : 04.92.81.29.96

APEAS

49, rue de Village

13006 MARSEILLE

Tél : 04 91 99 02 40

apeas@apeas.fr

Association EGEE

Délégation départementale 04

6, impasse Saint-Michel

04 860 Pierrevert

Tél/Fax : 04 92 72 50 22

claud.gaugue@wanadoo.fr

www.egee.asso.fr

Permanence : les 3^{ème} vendredis du mois
(RDV au CBE)

IAP-CAP Emploi

456, boulevard Saint-Joseph

04102 Manosque cedex

Tél : 04 92 70 74 60

Fax : 04 92 70 74 61

cap.emploi@wanadoo.fr

Permanence EREF - Hôtel de ville de

Barcelonnettesur RDV une fois par mois

Chambre d'agriculture

66, boulevard Gassendi

BP 117

04004 DIGNE-LES-BAINS Cedex

Tél : 04 92 30 57 57

Fax : 04 92 32 10 12

Chambre de Commerce et d'Industrie

60, boulevard Gassendi

04000 DIGNE-LES-BAINS

Tél : 04 92 30 80 80

Fax : 04 92 32 04 73

accueil@digne.cci.fr

www.digne.cci.fr

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

23, allée des Fontainiers

BP 125

04004 DIGNE-LES-BAINS Cedex

Tél : 04 92 30 90 90

Fax : 04 92 32 17 75

chmetiers@cm-04.fr

www.alpes-haute-provence.com

Permanence : sur RDV à l'EREF

CIDF

Pôle Social

18, rue Aubin

04000 DIGNE

Tél : 04 92 36 08 48

Fax : 04 92 31 60 34

cidf04@wanadoo.fr

Permanence sur RDV 2^{ème} vendredi du
mois de 9h à 12h à l'EREF - Hôtel de ville
de Barcelonnette

PFIL

Alpes Provence Initiatives

5, avenue Paul Martin

04000 DIGNE

Téléphone 04 92 36 62 45

Télécopie 04 92 36 62 49

Email : alpin04@caramail.com

Point Info Installation - Jeunes Agriculteurs

Immeuble Chambre d'agriculture

66, bd Gassendi

BP 117

04004 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Tél : 04 92 31 58 91

Fax : 04 92 32 09 93

cdja04@free.fr

SAFER

Route de la Durance

BP 116

04101 MANOSQUE CEDEX

Tél : 04 92 71 71 30

Fax : 04 92 72 59 60

dds04@safer-paca.com

URSCOP PACA

8, rue des Fabres

13001 MARSEILLE

Tél : 04 91 90 19 35

Fax : 04 91 90 38 18

ADASEA

7C, rue d'Abon
05000 GAP
Tél : 04 92 53 92 32
Fax : 04 92 53 27 02
a005@cnasea.fr
www.adasea05.net

ANPE

I, cours du vieux moulin
BP 132
05004 GAP CEDEX
Tél : 04.92.52.31.68
Fax : 04.92.53.32.23
ale.gap@anpe.fr

ANPE d'Embrun

Ecole Cézanne
Avenue Alexandre Didier
05200 EMBRUN
Tél : 04.92.43.16.06
Fax : 04.92.43.72.22



Chambre d'agriculture

8 ter, rue Capitaine Bresson
05010 Gap cedex
Tél : 04.92.52.53.00
Fax : 04.92.52.53.09

Chambre de Commerce et d'Industrie

16 rue Carnot
BP 6
05001 Gap
Tél : 04 92 56 56 05
Fax : 04 92 56 56 56
infos@hautes-alpes.cci.fr
www.hautes-alpes.cci.fr



Chambre des Métiers et de l'artisanat

square Voltaire
05000 Gap
Tél : 04 92 51 06 89
Fax : 04 92 53 48 85
chambre.metiers.05@wanadoo.fr
www.cm-gap.fr
Permanence : EREF Embrun 4ème
mercredi du mois 14h30 - 16h30
Contact : M. Jean-Marie Moyon



CAP Emploi - Handirect 05

Micropolis Bât. Aurora
05 000 GAP
Tél : 04 92 53 21 83
Fax : 04 92 53 21 62
Contact : Joël Paquereau
paquereau-handirect-05@wanadoo.fr
Permanences : Sur rendez-vous (06 72 37
34 78) Point Emploi EREF EMBRUN



CIDF

L'Edelweiss - 4, avenue Commandant
Dumont
05000 GAP
Contact : Martine FOSSARD
Tél : 04 92 51 35 94
Fax : 04 92 51 31 05
mfossard@free.fr
Permanences : EREF - Embrun
2ème jeudi du mois 14h-17h



PFIL

Canton de Savines
Pays Gapençais Initiative
Espace Solidarité Emploi
3 rue du Colonel Roux - BP 92
05007 GAP CEDEX
Téléphone 04 92 53 25 41
Télécopie 04 92 53 24 96
pgi@ville-gap.fr
www.pgi05.org

Canton d'Embrun

Initiative Grand Briançonnais - Embrunais
BP 68
4, avenue René Froger
05102 BRIANCON CEDEX
Contact : Stéphane Blondel
Téléphone 04 92 22 33 00
Télécopie 04 92 22 33 00
Web : www.pfil-05.free.fr
E-mail igbe@wanadoo.fr



Permanences : EREF Embrun
tous les mardis (journée) et les vendredis
(matin)

SAFER PACA

Direction départementale des Hautes
Alpes
Les Pervenches
8 avenue Jean Jaurès
05000 - GAP
Tél : 04 94 51 27 02
Fax : 04 92 53 99 62
dds05@safer-paca.com

Organismes régionaux (voir p. 23)

ACCES Conseil Alpes du Sud -
Boutique de gestion
APEAS
Union Régionale des SCOP
PACA

Aides financières

Vous êtes :

Adressez-vous notamment à :

Demandeur d'emploi, jeune, salarié licencié.....	DDTEFP
Chômeur créateur d'entreprise.....	ASSEDIC
Exclu du marché du travail et du système bancaire classique.....	ADIE
Un créateur d'une entreprise innovante.....	ANVAR
Un créateur d'hébergement touristique.....	Conseils généraux
Une personne handicapée.....	AGEFIPH
Une femme.....	DRDFE
D'une manière générale, quelle que soit votre situation.....	Conseil Régional Conseils Généraux Plate-formes d'Initiatives Locales

DDTEFP

Demandeurs d'emploi, salariés licenciés, jeunes, personnes en difficulté... peuvent bénéficier de différentes aides de l'Etat, parmi lesquelles figurent notamment :

- une exonération de cotisations sociales et le maintien, pour une durée déterminée, de certains minima sociaux, dans le cadre de l'ACCRE (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise) ;
- l'attribution d'une aide financière dans le cadre du dispositif EDEN (encouragement au développement d'entreprises nouvelles).

ASSEDIC

ARE : Aide au Retour à l'Emploi pour les chômeurs créateurs d'entreprises. Vous pouvez être indemnisé pendant la mise en oeuvre de votre projet, quel que soit votre statut (profession indépendante, artisan, dirigeant, gérant de SARL, directeur de SA...). Si vous vous réinscrivez comme demandeur d'emploi dans les 3 ans qui suivent l'interruption de votre indemnisation, vous pourrez être à nouveau indemnisé dans la limite des droits qui vous restent.

ADIE

L'Adie apporte un accompagnement, un financement et un suivi post-crétation. Elle propose trois types de financements :

Le Prêt Solidaire : 5000 € (32797,85 F) maximum, remboursable sur deux ans à 5,72 % (taux variable) avec caution solidaire de l'entourage sur 50 % du prêt.

Le Prêt d'Honneur : 5000 € (32797,85 F) maximum, remboursable sur deux ans à 0 %.

Le Prêt Progressif : premier prêt de 1000 € (6559,57 F), puis de 2000 €, 3000 €, à 5,72 % (taux variable) pour un démarrage rapide et des petites activités ayant peu de besoins dès le départ (accompagnement spécifique).

AGEFIPH

Pour le public des personnes bénéficiaires de la loi du 10 Juillet 1987, reconnues travailleurs handicapés et accidentés du travail. Nature de l'aide : Subvention non remboursable, maximale de 10675 € avec apport en numéraire du porteur de projet pour un montant minimum de 1525 €. Participation au financement de la formation à la gestion (limite 250 H).

DRDFE

Pour les femmes assurant en titre ou en fait la création ou la reprise d'entreprise de moins de 5 ans. Nature de l'Aide : Garanties sur prêts pour besoins en fonds de roulement ou pour investissements. La garantie couvre 70 % d'un montant compris entre 5000 € (environ 33000 F) et 38000 € (environ 250 000 F). Les fonds sont gérés par le FAG (France Active Garantie) à Paris.

Conseil Régional

Le Conseil régional intervient dans le financement des entreprises : Le Fond Régional de Garantie : Favoriser la création et le développement des Très Petites Entreprises par un meilleur accès au financement bancaire, au travers de la prise en charge d'une garantie significative sur les concours financiers. Le PRCE : Aider les créateurs, porteurs d'un projet nécessitant des investissements importants, à réunir la totalité des fonds pour le démarrage de leur activité. Le Pôle régional de Capital Risque : Soutenir la création et le développement des entreprises régionales par une offre de fonds propres adaptée à leurs besoins.

Conseil Général

Le Conseil Général peut apporter un soutien aux créateurs repreneurs d'entreprises touristiques.

Plate-formes d'Initiatives Locales

Alpes Provence Initiatives (04)

La plate-forme gère deux types de dossiers :

Le dossier de demande de prêt d'honneur (prêt à taux 0% sans garantie ni caution sur 5 ans maximum entre 1 500 € et 7 600 € pour les créations d'entreprises et entre 1 500 € et 10 000 € pour les reprises d'entreprises ou primo développement). Le dossier ACCRE-EDEN : ACCRE pour l'exonération des charges durant les 12 premiers mois d'activité et EDEN pour un prêt à taux 0% allant jusqu'à 6 098 €.

Pays Gapençais Initiative (canton de Savines)

Prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie pouvant aller jusqu'à 8 000€. Mise en place d'un Prêt à la Création d'Entreprise (PCE). Mise en relation avec Proencia (société régionale de capital risque). Montage de dossier Fond Régional de Garantie. Fondation 2ème Chance

Initiative Grand Briançonnais - Embrunais (IGBE) :

Prêts d'honneur Plate Forme : prêt non affecté de 2 000 € à 15 245 €, sans caution sur 5 ans, avec possibilité d'un différé de 6 mois pour le remboursement de la 1ère échéance. Aide au montage de dossier PCE, Fond Régional de Garantie, Proencia. Structure Relais Fondation 2ème Chance (Rebond de Vie)



ADIE

Avenue du 1er Mai
ZI St Joseph
04100 MANOSQUE
Téléphone : 04 92 72 70 58
Télécopie : 04 92 72 53 53
E-mail : l.graziani@adie.org
Web : www.adie.org

AGEFIPH

Délégation Régionale PACA - Corse
1, rue Mahatma Gandhi
Le Decisium - Bât A1
13090 AIX EN PROVENCE
Téléphone : 04 42 93 15 50
Télécopie : 04 42 93 15 40

ASSEDIC

Permanence visioquichet :
Mairie 04400 BARCELONNETTE
Téléphone : 0811 01 01 04
Horaires : Jeudi et vendredi : 9h00 à 12h00
Adresse Courrier :
Assédic Alpes Provence
Zone Micropolisavenue Belle Oreille
05000 GAP

Conseil Général

Hôtel du département
13, rue du docteur Romieu
BP 216
04000 DIGNE
Téléphone : 04 92 30 04 00
Télécopie : 04 92 30 04 79
E-mail : contact@cg04.fr
Web : www.cg04.fr

Conseil Régional

Hôtel de la région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE CEDEX 20
Téléphone 04 91 57 50 57
Télécopie 04 91 57 51 51
E-mail info@hdr.cr-paca.fr
Web : www.cr-paca.fr

Antenne Relais
13, allée des Fontainiers
04000 DIGNE

DDTEFP

Résidence La Source
Bâtiment B Rue du Trélus
BP 209
04002 DIGNE Cedex
Téléphone : 04 92 32 13 00
Télécopie : 04 92 31 43 32

DRDFE

Préfecture de région
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE CEDEX 20
Téléphone : 04 91 15 61 61
Télécopie : 04 91 81 62 06
francoise.rastit@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

OSEO-anvar

141, avenue du Prado
Cedex 08
13285 Marseille
Téléphone : 04 91 80 83 60

ASSEDIC

Permanence visioguichet :
Point Public Ecole Cézanne
05200 EMBRUN
Lundi, jeudi : 13h30 à 15h30
Zone Micropolis
Avenue Belle Oreille
05000 GAP
Téléphone : 0811 01 01 05

Conseil Général

Direction du développement économique
Résidence "Le Cadet de Charance" II
2, rue du Cadet de Charance
05004 GAP
Téléphone : 04 92 24 24 25
Télécopie : 04 92 24 24 44
www.cg05.fr

Conseil Régional

Siège
voir p. 21
Antenne Relais
Immeuble le Relais
5, ter rue Capitaine Bresson
05000 GAP

DDTEFP

BP 129
Centre administratif Desmichel
05004 GAP
Téléphone 04 92 52 17 03
Télécopie 04 92 52 22 54

DRDFE

Préfecture de région
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE CEDEX 20
Tél : 04 91 15 61 61
Fax : 04 91 81 62 06
francoise.rastit@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr
mattea.kimmel@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

ANVAR voir p. 28

AGEFIPH voir p. 28



Formalités

Vous êtes :

Adressez-vous notamment à :

Commerçants, Sociétés commerciales n'ayant pas un objet artisanal..... Chambres de Commerce et d'Industrie

Personnes physiques et sociétés ayant un objet artisanal... Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Sociétés civiles, sociétés d'exercice libéral, Agents commerciaux..... Tribunal du Greffe

**Membre d'une profession libérale
Employeurs dont l'entreprise n'est pas immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou inscrite au répertoire des métiers.....** URSSAF

Artistes-auteurs, assujettis à la TVA, à l'impôt sur le revenu au titre des BIC ou l'IS et qui ne relèvent pas des catégories ci-dessus..... Centre des Impôts
AGESSA
La Maison des Artistes

Personnes physiques ou morales exerçant à titre principal des activités agricoles.....Chambre d'agriculture

Greffe du Tribunal de Commerce

Alpes de Haute Provence

1, av. de Nice
04400 Barcelonnette
Téléphone 04 92 80 81 00
Télécopie 04 92 80 81 05

Hautes Alpes

Place Saint-Arnoux
05000 GAP
Téléphone 04 92 51 01 92
Télécopie 04 92 51 83 35

URSSAF

Alpes de Haute Provence

3, rue Alphonse Richard
04009 DIGNE CEDEX
Téléphone 04 92 30 24 02
Télécopie 04 92 30 25 51
E-mail urssaf.digne@urssaf.fr
www.dignelesbains.urssaf.fr

Hautes Alpes

10, boulevard Georges Pompidou
05008 GAP CEDEX
Téléphone 04 92 53 11 93
Télécopie 04 92 53 11 00
Web : www.gap.urssaf.fr

Centre des Impôts

Alpes de Haute Provence

3 rue Alphonse Richard
04009 DIGNE CEDEX
Téléphone 04 92 30 84 36
Télécopie 04 92 32 07 55

Hautes Alpes

Cité administrative Desmichels
05 000 GAP
Téléphone 04 92 40 16 00
Télécopie 04 92 40 16 15
Consultez le livret fiscal du créateur d'entreprise,
www.impots.gouv.fr

AGESSA

21 bis, rue de Bruxelles
75009 PARIS
Téléphone : 01 48 78 25 00
Web : www.agesa.org

La Maison des Artistes (MDA)

La Maison des Artistes est agréée par l'Etat pour gérer la branche des arts graphiques et plastiques du régime de sécurité sociale des artistes, assimilés au régime général des sécurité sociale. La Maison des Artistes a une compétence géographique nationale, c'est-à-dire qu'elle instruit les dossiers des artistes et des diffuseurs de leurs œuvres résidant fiscalement en France.

Dans le cadre de sa mission de gestion de la sécurité sociale, elle assure :

- le recensement permanent des artistes et des diffuseurs de leurs oeuvres,
- les obligations des employeurs en matière d'affiliation à la sécurité sociale pour les artistes concernés,
- le recouvrement des cotisations et contributions concernant les artistes et les diffuseurs.

90, avenue Flandre
75019 PARIS
Téléphone : 01 53 35 83 69
Web : www.maisondesartistes.org

Les couveuses des entreprises

Une “couveuse d’entreprises” a pour objectif de soutenir et d’accompagner les créateurs d’entreprise en leur apportant : Un accompagnement pédagogique et pratique pour préparer le lancement commercial de l’activité. La possibilité de tester et démarrer une activité économique sans prendre de risques financiers. Un hébergement juridique et comptable des futures entreprises en cours de test-démarrage pendant une phase transitoire de 6 à 12 mois. La possibilité de récupérer une partie des bénéfices dégagés par l’activité sous forme d’indemnités de stage à la sortie du dispositif.

Alpes de Haute Provence

Diapason

Espace Culturel de la Bonne Fontaine
04300 FORCALQUIER
Téléphone 04 92 75 69 35
E-mail : diapason04@club-internet.fr

Hautes Alpes

Activie
25 rue Forest D’entrais
05000 GAP
Téléphone 04 92 24 70 87
Email : activie-gap@wanadoo.fr

Les communautés de communes

Communauté de communes de la Vallée de l’Ubaye

Maison de la Vallée
3, av. des Trois Frères Arnaud
04400 Barcelonnette
Téléphone : 04 92 81 03 68
Télécopie : 04 92 81 51 67

Communauté de communes de l’Embrunais

9, rue de l’archevêché
05 200 Embrun
Téléphone : 04 92 43 22 78
Télécopie : 04 92 43 55 50

Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon

A. de la Combe d’Or
05 160 Savines-le-Lac
Téléphone : 04 92 44 29 27
Télécopie : 04 92 44 21 49

Communauté de Communes Ubaye Serre-Ponçon

Hôtel de ville
04 340 La Bréole
Téléphone : 04 92 85 51 15
Télécopie : 04 92 85 51 81

- A -

ACCRE : Aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique
AGEFIHP : Agence nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
APCE : Agence pour la création d'entreprise
APEAS : Agence provençale de l'économie alternative et solidaire
ANPE : Agence nationale pour l'emploi
ANVAR : Agence nationale de valorisation de la recherche
ARE : Aide au retour à l'emploi
ASSEDIC : Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

- B -

BFCC : Banque française crédit coopératif

- C -

CCI : Chambre de commerce et d'Industrie
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
CDT : Comité départemental du tourisme
CIDF : Centre d'information sur les droits des femmes
CNASEA : Centre nationale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CSP : Catégorie socio-professionnelle

- D -

DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDTEFP : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DDSF : Direction départementale des services fiscaux
DGF : Dotation globale de fonctionnement
DRDFE : Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité

- E -

EDEN : Encouragement au développement d'entreprises nouvelles

- F -

FAG : France active garantie

- P -

PARGEST : Participation Gestion
PCE : Prêt à la création d'entreprise
PFIL : Plate-forme d'Initiative locale

- S -

SAFER : Sociétés 'aménagement foncier et d'établissement rural
SOFISCOP : Société financière sociétés coopératives

- U -

URSCOP : Union régionale des sociétés coopératives
URSSAF : Union de recouvrement des cotisations sociales et d'allocations familiales

Nous tenons à remercier tous nos partenaires pour les informations qu'ils nous ont fournies pour réaliser ce guide, et tout particulièrement, les Chambres de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes, les Comités départementaux du Tourisme des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes, le SMICTOM de l'Embrunais Savinois, la Communauté de communes de l'Embrunais, la Communauté Ubaye Serre-Ponçon, la Communauté de la communes Savinois Serre-ponçon, de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye.

Comité de Bassin d'Emploi Embrunais Savinois Ubaye
Maison de la Vallée
BP 19
04 400 Barcelonnette

Tel : 04 92 81 16 92
Fax : 04 92 81 51 67
Email : info@cbe-parpaillon.com
Web : www.cbe-parpaillon.com

Directeur de publication : M. Charles Louison, Président du Comité de Bassin d'Emploi Embrunais Savinois Ubaye
Rédaction et Conception : Florence Gaillaguet & Xavier Fribourg
Ph. : Florence Gaillaguet

Comité de Bassin d'Emploi Embrunais Savinois Ubaye

En 1991, un CBE est né à Barcelonnette de la volonté conjointe des élus et acteurs économiques de la vallée. Après douze années de présence en Ubaye, le CBE s'élargit en juin 2004 au territoire des 4 communautés de communes composant le Pays SUD : l'Embrunais, le Savinois, la Vallée de l'Ubaye et Ubaye Serre-Ponçon.

Les CBE sont des associations loi 1901 conçues dans les années 1980 pour apporter des solutions locales aux questions d'emploi et de développement et contribuer à les mettre en œuvre. Composés de chefs d'entreprise, d'élus locaux, de représentants salariés et d'acteurs associatifs, les CBE assurent la gestion des dispositifs emploi-formation et l'animation économique du territoire.

Le CBE Embrunais Savinois Ubaye gère et anime l'Espace Rural Emploi Formation de Barcelonnette tout en intervenant sur les axes d'actions suivants :

► Animation économique

- Création d'outils d'observation socio-économique et de diagnostic du territoire
- Favoriser l'installation de nouvelles entreprises : accueil et orientation des porteurs de projets
- Organisation de forums des métiers et de l'emploi en partenariat avec les établissements scolaires et les communautés de communes du Pays
- Soutien aux entreprises par un service de terrain

► Pôle pluriactivité

- Accompagner les entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines et leurs projets : faciliter la connaissance des dispositifs emploi formation, aider au recrutement, à l'acquisition et au développement de nouvelles compétences, à la constitution de groupements d'employeurs
- Accompagner les salariés et demandeurs d'emploi dans leurs démarches emploi-formation : faciliter l'accès à la formation et la qualification, développer la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) par les outils à distance

► Ingénierie de projet de développement économique

- Favoriser les coopérations entre entreprises et collectivités
- Développement de la filière bois en confortant l'artisanat local de qualité

► Coopération transfrontalière

- Renforcer les relations transfrontalières avec le Piémont afin de contribuer à l'émergence de nouvelles opportunités de développement économique.

Le CBE est donc le partenaire privilégié des entreprises du territoire afin de mieux accompagner les évolutions du marché de l'emploi et mettre en œuvre les solutions les mieux adaptées aux projets des acteurs économiques du Pays SUD.



Vous avez une idée, un projet de création ou de reprise d'entreprise... Vous souhaitez vous installer dans le Pays Serre-ponçon Ubaye Durance... La démarche du porteur de projet économique est souvent considérée comme "un parcours du combattant"... Pourtant, les réseaux de la création d'entreprise sont bien organisés sur notre territoire et ce Passeport vous permettra d'aller "frapper aux bonnes portes".

Plus qu'un simple annuaire des organismes à contacter pour obtenir un conseil, un soutien ou accomplir vos démarches administratives, ce Passeport vous offre également un panorama général de l'environnement économique dans lequel vous allez évoluer. Les points clés de l'économie locale y sont présentés, afin de vous aider à évaluer le réalisme de votre projet et d'attirer votre attention sur les particularités économiques du Pays SUD.

Au-delà de la création, le Comité de Bassin d'Emploi reste à votre écoute tout au long de votre vie économique sur le territoire du Pays SUD.

